

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 27 février 2019

31 Cession d'un bien à usage commercial sis 23 rue de la République au profit de M. Hamid EL BOUDIHI

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. N'DIAYE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MARTIN

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. SERTAIN

Pouvoir à :

M. NATANSON

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. RIFI SAIDI	1

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Monsieur Hamid EL BOUDIHI a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir le local commercial dont il est actuellement locataire.

Ce local d'une superficie de 23 m² en rez-de-chaussée d'un immeuble à usage mixte de commerces et d'habitations est situé 23 rue de la République et porte sur le lot n°10 de la copropriété éditée sur la parcelle cadastrée section XC n°10.

La cession de ce bien à l'exploitant actuel correspond à l'objectif de maintien d'une activité (commerciale, artisanale, de service...) poursuivi par la Ville dans le cadre de son acquisition du local en 2012.

maintenant !

De plus, en tant que locataire de ce bien, le demandeur dispose conformément à l'article L145-46-1 du code de commerce d'un droit de priorité pour l'acquisition de celui-ci.

D'un commun accord avec M. EL BOUDIHI, le prix de cession de ce bien a été fixé à 35 000,00 €. Par courriel en date du 17 janvier 2019, le service du Domaine a entériné ce prix de cession.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ce bien dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date 27 février 2019,
 Vu l'avis du Domaine en date du 17 janvier 2019,
 Vu les plans ci-annexés,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession au prix de 35 000,00 € au profit de M. Hamid EL BOUDIHI du bien sis 23 rue de la République portant sur le lot n°10 de la copropriété édifée sur la parcelle cadastrée section XC n°10.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **26 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAM

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...29.03.19
 et publication ou notification le ...29.03.19
 affiché le26.03.19.....
 CREIL, le29.03.2019.....

Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

(Signature)

Francis LE PAPE

